

**COMPTE RENDU DE LA 4ème SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2001**

Le 22 juin 2001 sur convocation régulière du Maire en date du 15 juin 2001, le Conseil Municipal s'est réuni salle Frédéric Bataille, sous la présidence de Monsieur Denis SOMMER, 1^{er} Adjoint agissant au lieu et place du Maire empêché. Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19 h 30.

Tous les conseillers sont présents, à l'exception de :

Monsieur JEANNEY	pouvoir à Monsieur SOMMER
Monsieur MANGEONJEAN	pouvoir à Monsieur REBOURCET
Monsieur MUNNIER	pouvoir à Monsieur SUBILLOTTE
Madame COUR	pouvoir à Madame RECEVEUR-MARCHAL
Monsieur GRARADJI	pouvoir à Monsieur TROSSAT

Excusés : Monsieur PERNIN

Absents : Monsieur MUNZENMEYER

Mademoiselle ZIANE

Monsieur CUGNEZ

Désignation du secrétaire de séance

Madame Aline VILMINOT est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur GRILLON :

- fait remarquer que la liste des travaux en régie qu'il avait demandée lors de la précédente séance n'a pas été jointe au compte-rendu.

Monsieur SOMMER :

- propose d'exécuter les remarques pertinentes qui ont été faites et d'approuver le compte-rendu de la séance précédente.

Vote : 23 pour
2 abstentions

Monsieur SOMMER :

- souhaite ajouter à l'ordre du jour un certain nombre de points, tels que le renouvellement des représentants du personnel aux CAP et CTP ainsi que l'épandage des boues des stations d'épuration.
- propose de prendre une motion suite à la menace de fermeture de la pédiatrie de l'hôpital de MONTBELIARD.

Madame GUICHON :

- demande s'il est possible aux membres extérieurs de la Commission finances de recevoir le document du CA identique à celui qui est fourni aux membres du conseil municipal.

Monsieur SOMMER :

- donne son accord, pour que 8 jours avant le conseil municipal, les membres de la Commission finances reçoivent les documents nécessaires aux débats.

I – COMPTE D'ADMINISTRATION ET COMPTE DE GESTION 2000

Monsieur SOMMER :

- explique qu'agissant, en lieu et place du Maire, il doit quitter la salle et propose de confier la présidence à Monsieur REBOURCET.

Vote : Unanimité

Monsieur SOMMER quitte la salle à 19 h 50.

Monsieur REBOURCET :

- indique que la première partie se compose des ratios et graphiques positionnant la commune par rapport aux statistiques nationales. Dans un deuxième temps, les sections de fonctionnement, d'investissement et la balance seront débattues et votées.
- indique qu'en ce qui concerne les ratios, le chiffre de la population est celui du dernier recensement, c'est-à-dire 5104 habitants, le percepteur ayant utilisé le chiffre corrigé de 5112 habitants, de petites différences peuvent exister.

Arrivée de Madame DE MELO à 20 h 00. Madame CHAMBREY quitte la salle à 20 h 03 et donne pouvoir à Madame DESLOGES.

Monsieur GRILLON :

- indique qu'il serait préférable pour une meilleure compréhension, de parler « d'autres recettes réelles de fonctionnement » dans les graphiques.

Monsieur REBOURCET :

- propose de passer à l'étude des différentes parties du compte administratif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT **DEPENSES**

Chap. 011 – Charges à caractère général 7 358 798.16 F

Vote : 19 pour
6 abstentions

Chap. 012 – Frais de personnel 13 295 747.23 F

Vote : 19 pour
6 abstentions

<i>Chap. 65 – Autres charges de gestion courante</i>	2 403 927.21 F
Vote : 19 pour 6 abstentions	
<i>Chap. 66 – Charges financières</i>	665 952.46 F
Vote : 19 pour 6 abstentions	
<i>Chap. 67 – Charges exceptionnelles</i>	547 084.51 F
Vote : 19 pour 6 abstentions	
<i>Chap. 68 – Dotations aux amortissements</i>	1 007 553.49 F
Vote : 19 pour 6 abstentions	
<i>Chap. 014 – Atténuation de produits</i>	981 185.86 F
Vote : 19 pour 6 abstentions	
<i>Chap. 023 – Virement section d'investissement</i>	
Vote : 19 pour 6 abstentions	
<i>Chap. 022 – Dépenses imprévues</i>	
Vote : 19 pour 6 abstentions	
<i>Total dépenses de fonctionnement</i>	26 260 248.92 F

RECETTES

Chap. 002 – Excédents antérieurs reportés

Madame GUICHON :

- estime que le document est erroné car rien n'est reporté dans la colonne réalisé, contrairement aux exercices précédents.

Monsieur REBOURCET :

- répond que cela sera vérifié et qu'il en sera rendu compte au cours de la prochaine séance du conseil.

Vote : 17 pour
2 abstentions
6 refus de vote

<i>Chap. 013 – Atténuation de charges</i>	1 049 377.68 F
Vote : 19 pour	
4 abstentions	
2 refus de vote	
<i>Chap. 70 – Vente de produits</i>	890 950.58 F
Vote : 19 pour	
4 abstentions	
2 refus de vote	
<i>Chap. 72 – Travaux en régies</i>	441 604.90 F
Vote : 19 pour	
4 abstentions	
2 refus de vote	
<i>Chap. 73 – Impôts et taxes</i>	7 762 105.95 F
Vote : 19 pour	
4 abstentions	
2 refus de vote	
<i>Chap. 74 – Dotations subventions</i>	16 228 791.09 F
Vote : 19 pour	
4 abstentions	
2 refus de vote	
<i>Chap. 75 – Autres produits de gestion courante</i>	1 018 542.59 F
Vote : 19 pour	
4 abstentions	
2 refus de vote	
<i>Chap. 76 – Produits financiers</i>	38 632.83 F
Vote : 19 pour	
4 abstentions	
2 refus de vote	
<i>Chap. 77 – Produits exceptionnels</i>	565 468.63 F
Vote : 19 pour	
4 abstentions	
2 refus de vote	
<i>Total recettes de fonctionnement</i>	27 995 474.25 F

SECTION D'INVESTISSEMENT
OPERATION NON VENTILABLE

<i>Dépenses</i>	2 280 787.40 F
<i>Recettes</i>	4 305 837.28 F
Vote : 19 pour	
4 abstentions	
2 refus de vote	

OPERATIONS NON AFFECTEES

<i>Dépenses</i>	319 854.67 F
<i>Recettes</i>	184 073.00 F

OPERATION 384 A : CARREFOUR CENTRE VILLE 8 MAI

<i>Recettes</i>	57 750.00 F
-----------------	-------------

Vote : 19 pour
4 abstentions
2 refus de vote

OPERATION 393 : AMENAGEMENT RUE DU PAQUIS FONTAINE

<i>Recettes</i>	87 828.25 F
-----------------	-------------

Vote : 19 pour
4 abstentions
2 refus de vote

OPERATION 404 : AMENAGEMENT ESPACE PLACE GODARD / RUE DES PRES

<i>Recettes</i>	139 439.00 F
-----------------	--------------

Vote : 19 pour
4 abstentions
2 refus de vote

OPERATION 805 : POINT RENCONTRE JEUNES

<i>Dépenses</i>	87 723.28 F
<i>Recettes</i>	218 339.00 F

Vote : 19 pour
4 abstentions
2 refus de vote

OPERATION 902 : ACQUISITION MATERIEL ROULANT 99

<i>Dépenses</i>	834 998.56 F
-----------------	--------------

Vote : 19 pour
4 abstentions
2 refus de vote

OPERATION 903 : TRAVAUX DE VOIRIE 99

Dépenses 55 090.43 F

Vote : 19 pour
4 abstentions
2 refus de vote

OPERATION 905 : EXTENSION MATERNELLE BATAILLE

Dépenses 1 700 532.26 F

Vote : 19 pour
4 abstentions
2 refus de vote

OPERATION 907 : TRAVAUX O.N.F. 99

Dépenses 5 025.00 F

Vote : 19 pour
4 abstentions
2 refus de vote

OPERATION 908 : AMENAGEMENT CENTRE VILLE 4^{ème} TRANCHE

Dépenses 155 515.68 F
Recettes 399 629.00 F

Vote : 19 pour
4 abstentions
2 refus de vote

OPERATION 909 : ESPACE JEUX PROXIMITE RUE DU LIMOUSIN

Recettes 30 000.00 F

Vote : 19 pour
4 abstentions
2 refus de vote

OPERATION 910 : AMENAGEMENT JEUX HALTE GARDERIE

Recettes 29 649.00 F

Vote : 19 pour
4 abstentions
2 refus de vote

OPERATION 911 : RAVALEMENT + ETANCHEITE PERGAUD

Recettes 24 406.00 F

Vote : 19 pour
4 abstentions
2 refus de vote

OPERATION 912 : TROTTOIRS RUE DE NOMMAY

Dépenses 553.99 F
Recettes 46 339.00 F

Vote : 19 pour
4 abstentions
2 refus de vote

OPERATION 913 : TRAVAUX RESTRUCTURATION LOCAUX SOCIAUX

Dépenses 157 633.25 F

Vote : 19 pour
4 abstentions
2 refus de vote

IMMOBILISATIONS EN COURS 111 802.08 F

Vote : 19 pour
4 abstentions
2 refus de vote

OPERATION 005 : RAVALEMENT ET CORRECTION FACADE CURIE

Dépenses 188 441.76 F

Vote : 19 pour
4 abstentions
2 refus de vote

OPERATION 006 : TRAVAUX O.N.F. 2000

Dépenses 30 327.68 F

Vote : 19 pour
4 abstentions
2 refus de vote

OPERATION 007 : TRAVAUX VOIRIE 2000

Dépenses 486 127.36 F

Vote : 19 pour
4 abstentions
2 refus de vote

BALANCE 2000

FONCTIONNEMENT

Dépenses 26 260 248.92 F
Recettes - 27 995 474.25 F
Excédent 1 735 225.33 F

INVESTISSEMENT

Dépenses 6 414 413.40 F
Recettes 5 523 289.53 F
Déficit 891 123.87 F

RESULTAT EXERCICE 2000 844 101.46 F

REPORTS

Dépenses 5 579 600.00 F
Recettes 4 601 500.00 F
Déficit 978 100.00 F

RESULTAT EXERCICE en tenant compte des restes à réaliser - 133 998.54 F

Vote : 17 pour
2 abstentions
6 refus de vote

Le compte administratif est approuvé

Retour de Monsieur SOMMER à 20 h 55.

Monsieur SOMMER :

- demande que le compte de gestion du percepteur soit approuvé.

Vote : 19 pour
6 refus de vote

II – TRANSFERT DE CREDITS

Monsieur SOMMER :

- propose à l'assemblée de transférer, de la section d'investissement à la section de fonctionnement, le paiement de petit matériel destiné à la ludothèque n'étant pas possible en section d'investissement.

- explique que les services, dans un souci de bonne gestion avaient tenté de faire passer un certain nombre d'achats pour pouvoir bénéficier du fonds de compensation de la TVA. Or, cette opération a été refusée par le percepteur, d'où l'obligation de transférer ces crédits en section de fonctionnement.

En section d'investissement

Opération 905 – maternelle Bataille et ludothèque

Dépenses : art. 2184 – petit mobilier de la ludothèque - 42 000 F

Recettes : art. 021 – virement de la section de fonctionnement - 42 000 F

En section de fonctionnement

Dépenses : art. 6067 – fournitures scolaires + 37 000 F

art. 60632 – fourniture de petit équipement + 5 000 F

art. 023 – virement à la section d'investissement - 42 000 F

Madame GUICHON :

- indique que dans le BP, en opération maternelle Bataille, étaient inscrits 46 000 F et demande où sont les 4 000 F de différence.

Monsieur SOMMER :

- explique que ce qui a été prévu en investissement n'a pas été réalisé et la facturation s'élève à 42 000 F.

Vote : 19 pour
6 abstentions

III – SUBVENTIONS 2001

Monsieur SOMMER :

- soumet à l'assemblée l'examen des propositions d'attribution de subventions.

TRAME	555 675
AOE	927 000
Prévention routière	220
Centre psychopédagogique	220
Coopératives scolaires	10 500
(Elémentaires Curie, Bataille, F.Lachaux, Pergaud)	
Elémentaire Curie (AEI)	680
Maternelle Curie (AEI + sortie pédagogique)	400
Maternelle Pergaud (sortie pédagogique)	400
Elémentaire Fort-Lachaux (AEI + sortie pédagogique)	1 500
Maternelle Bataille (sortie pédagogique)	400
PEP	1 440
FCPE	2 700
DDEN	220
Association culturelle	37 800
Ecole de musique	22 500
Harmonie	16 200
Tennis	4 500

Monsieur SOMMER :

- explique que ces budgets ont été discutés fin 2000 avec TRAME et AOE, dans le cadre d'actions en direction des familles, du contrat de ville ou petite enfance. Les discussions avaient permis de ramener les subventions au montant actuel. Par rapport au contrat signé début 2001, un effort budgétaire important a été fait. En effet, ces deux associations bénéficiaient, jusqu'à fin juin, du travail de deux salariés dont une va travailler directement pour les services de la ville.
- rappelle qu'un contrat engageant la ville a été signé avec la CAF et l'Etat sur un certain nombre de points. Chaque fois que nos partenaires attribuent ou suppriment une subvention, la ville doit faire de même.
- indique qu'au niveau de la CAPM, il n'y aura plus de possibilité d'obtenir des financements croisés dans le cadre du contrat de ville.
- propose d'avoir, en séance publique du conseil municipal les équipes de TRAME et de l'AOE pour mieux cerner la réalité de leur mission.

Vote : 19 pour
6 abstentions

IV – GARANTIE D'EMPRUNT SAFC POUR LA REHABILITATION DE 50 LOGEMENTS AU GIBOULON

Monsieur SOMMER :

- indique à l'assemblée que la SAFC a obtenu, le 5 décembre 2000, une subvention d'Etat PALULOS d'un montant de 425 000 F aux fins de financement des travaux d'amélioration de 50 logements au grand Giboulon (bâtiments A, D et F).
- rappelle que cette aide de l'Etat ouvre droit à un emprunt PALULOS d'un montant de 3 494 267 F à contracter auprès de la CDC de BESANCON et dont les taux appliqués seront ceux à la date d'effet du contrat.
- explique que ce prêt devant être cautionné par une collectivité locale, la garantie du Conseil Général du Doubs a été demandée pour 70 % du montant, soit 2 445 987 F. Il est toutefois demandé à la commune de garantir le solde, soit 1 048 280 F. En contrepartie, la SAFC consent la réservation de deux logements du programme concerné pendant vingt ans.
- indique que ces chantiers de réhabilitation sont en cours et donnent satisfaction aux locataires du Giboulon.

Monsieur LIRIA :

- fait remarquer que les 5 millions de Francs sont largement dépassés.

Vote : 20 pour
4 abstentions
1 contre

V – ZAC DES JONCHETS / SEDD : BILAN AU 31/12/2000

Monsieur REBOURCET :

- rappelle à l'assemblée que depuis qu'une convention a été signée avec la SEDD le 08 septembre 99, un bilan prévisionnel annuel doit être soumis à l'approbation du conseil municipal.

Monsieur GRILLON :

- tient à faire part d'un certain nombre d'anomalies contenues dans le susdit bilan. Il demande que la mention « et Monsieur J.C. MEUNIER » soit rajouté en page 3, au § II.1 Dossier PAZ.
- de même au § II.2 dossier de DUP, à la place de « l'association des habitants de GRAND-CHARMONT village » il souhaite que soient indiqués les principaux propriétaires, à savoir « les familles GOLL, MEUNIER et MAUVEAUX ».
- précise, en effet, que pour le DUP il s'agit de particuliers qui ont fait un recours et pour la partie PAZ c'est l'association et un particulier.

Monsieur REBOURCET :

- répond que la SEDD a fait des propositions très largement supérieures à l'estimation des domaines. Ces estimations ont été prises en compte dans le bilan financier. Actuellement le tribunal administratif a donné raison aux estimations. Il s'agit de la situation au 31/12/2000.
- explique que la SEDD s'est donné une certaine enveloppe qui lui permettait d'avoir toute latitude. La commune n'a jamais promis d'acheter les parcelles au prix plancher des Domaines. Cependant si un jugement pour expropriations est rendu, le prix sera celui des Domaines.

Retour de Madame CHAMBREY à 21 h 38.

Monsieur GRILLON :

- demande une explication quant aux frais financiers supplémentaires.

Monsieur REBOURCET :

- répond qu'il s'agit d'études demandées par la SEDD.

Monsieur GRILLON :

- fait remarquer que le commissaire enquêteur recommandait la construction de 46 pavillons et non de 50.

Monsieur REBOURCET :

- rétorque qu'il ne s'agissait pas d'une obligation mais d'une recommandation.

Monsieur GRILLON :

- rappelle que le commissaire préconisait que certaines parcelles en verger soient conservées et que des discussions avec les propriétaires soient engagées.

Monsieur SOMMER :

- rappelle que le prix est identique à celui des terrains vendus aux Trembles.

Vote : 19 pour
6 contre

VI – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER PAR FRANCE TELECOM

Monsieur SOMMER :

- informe l'assemblée que conformément à la loi de règlement des télécommunications du 26 juillet 1996, l'utilisation du domaine public routier donne lieu au versement d'une redevance annuelle dont le décret du 30 mai 1997 a fixé le montant.
- Explique que ce dernier ayant été actualisé au 01 janvier 2001, la redevance à percevoir par la ville s'élèverait à

Artères aériennes et souterraines : 154.80 F x 49.888 km	7 722.66 F
Emprises au sol : 103.19 F x 4 m ²	412.76 F
Soit un total de	8 135.42 F

Vote : Unanimité

VII – CESSION AUX 10 F SYMBOLIQUES DE L'EMPRISE DE LA VOIRIE D'ACCES A L'ECOLE BOUDARD ET AUX ATELIERS PEDAGOGIQUES PERSONNALISES PAR LA CAPM A LA VILLE DE GRAND-CHARMONT (SECTION AS PARCELLE N° 54)

Monsieur SOMMER :

- expose que la CAPM, après avoir effectué très récemment les travaux de réfection de la voirie et de l'éclairage public de cette rue, propose à la commune de l'intégrer dans le domaine public.
- explique que ce tronçon de voirie dessert non seulement l'école Boudard et les ateliers pédagogiques personnalisés, mais également un grand parking et des terrains appartenant à la SAFC qui envisage d'y réaliser une opération de construction de logements.
- indique que le passage de cette voirie rénovée dans le domaine public anticipe l'évolution urbaine dans ce secteur et propose d'acquérir ce terrain d'une superficie d'environ 713 m² aux 10 F symboliques.

Vote : 24 pour
1 abstention

VIII – CESSION AUX 10 F SYMBOLIQUES DE L'EMPRISE DE LA RUE CHARCOT PAR LA SAFC A LA VILLE DE GRAND-CHARMONT

Monsieur SOMMER :

- rappelle que l'opération « rue du Nord » a permis à la SAFC de réaliser la construction de 22 logements locatifs en bordure de la rue du même nom. Aujourd'hui, après avoir effectué les opérations de réception des réseaux et de la voirie de la nouvelle rue Charcot

créée pour desservir ce nouveau quartier, il est proposé à la ville de faire l'acquisition de ces 6 ares 01 aux 10 F symboliques afin d'initier les démarches nécessaires à son passage dans le domaine public.

Vote : 24 pour
1 abstentions

IX – CESSION AUX 10 F SYMBOLIQUES DE L'EMPRISE DES VOIRIES DU LOTISSEMENT DES TREMBLES (7 PAVILLONS PAR LE LOTISSEUR Mr GIGNON A LA VILLE DE GRAND-CHARMONT – SECTION AI, parcelles 356, 361, 362, 363)

Monsieur SOMMER :

- propose à l'assemblée d'acquérir, pour les 10 F symboliques, l'emprise des voiries du lotissement des Trembles (impasse des pinsons et l'extension de la rue du Trimoulet, pour une superficie totale de 5 a 06) au terme des opérations de réception de la voirie, de l'éclairage public et des réseaux du susdit lotissement.
- rappelle que cette acquisition initie les démarches de passage dans le domaine public.

Vote : Unanimité

X – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DU BATIMENT N° 25 AU FORT-LACHAUX A L'ADDSEA POUR L'IMPLANTATION DE DEUX CLASSES SPECIALISEES

Monsieur SOMMER :

- rappelle à l'assemblée qu'en date du 12 février 2001, le conseil municipal avait approuvé la convention de mise à disposition d'une partie des locaux du bâtiment 2 au Fort-Lachaux au profit de l'ADDSEA, pour l'implantation de deux classes spécialisées.
- indique que cette convention, d'une durée de 12 ans, comporte une période d'amortissement permettant, à raison de 3 500 F/mois, de compenser les 450 000 F d'investissement consentis par l'ADDSEA pour aménager, rénover et mettre aux normes de sécurité et d'accessibilité les locaux.
- explique qu'un nombre de travaux supplémentaires ont été nécessaires pour achever cet aménagement dans les meilleures conditions et qu'une bonne part de la plus value, d'un montant total de 196 831 FTTC est due au remplacement du plancher d'origine, déformé et endommagé par l'humidité.
- propose de prolonger de 4 ans la période d'amortissement, de façon à compenser ce surendettement et soumet à l'approbation de l'assemblée la proposition d'avenant ainsi que le nouveau tableau d'amortissement.
- rappelle que ce bâtiment n'était pas utilisé par la ville et se dépréciait depuis plusieurs années. Cette opération permet de donner une nouvelle valeur audit bâtiment.

Vote : 24 pour
1 abstentions

XI – FONCTIONNEMENT D’UN CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT D’AGE MATERNEL PAR L’AOE, A L’ECOLE MATERNELLE BATAILLE DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

Madame VILLECOURT :

- rappelle que lorsque le conseil municipal a pris la décision d’associer à l’école maternelle Bataille une ludothèque, l’un des objectifs poursuivis était de pouvoir faire fonctionner pendant les vacances scolaires, un CLSH d’âge maternel en utilisant conjointement les locaux de la ludothèque mis à disposition de l’AOE et une partie des locaux de l’école maternelle.
- propose de signer une convention avec l’AOE afin de définir les modalités d’utilisation des locaux scolaires (salle de jeux, bibliothèque, sanitaires, local de service, hall et éventuellement une classe inoccupée).

Vote : 20 pour
5 abstentions

XII – SALLE POLYVALENTE AVENUE DES ACACIAS – REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur SOMMER :

- tient à informer l’assemblée de nouvelles dispositions. En effet, l’utilisation d’un équipement tel que la salle polyvalente nécessite le respect de règles élémentaires de bonne conduite : respect des personnes et des biens, respect des équipements et du matériel, respect des horaires et des modes de fonctionnement.
- indique que c’est l’objectif du nouveau règlement de la salle polyvalente qui intègre également des mesures propres à assurer le droit au repos et à la tranquillité des riverains de la salle, en fixant de manière très ferme, les horaires d’arrêt
- de la diffusion de musique (3 h du matin) et de fermeture de l’établissement (5 h du matin).

XIII – LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AVENUE DES ACACIAS – TARIFICATION DES DEPASSEMENTS DES HORAIRES DE LOCATION

Monsieur SOMMER :

- explique qu’un nouveau règlement intégrant des mesures propres à assurer le respect du droit au repos et à la tranquillité des riverains va être soumis à l’assemblée Ces mesures permettront de mieux maîtriser les coûts de fonctionnement, en limitant dans la durée les charges de personnel, de chauffage ou d’éclairage.
- indique qu’afin de faire respecter les horaires réglementaires de fermeture de la salle, il sera facturé à l’utilisateur chaque heure supplémentaire d’occupation, à raison de 600 F par heure, applicable par quart d’heure indivisible, sachant que chaque quart d’heure commencé sera dû.

- explique que la fiche horaire de location de la salle polyvalente constatant l'heure précise de départ du locataire, signée par le gardien et contresignée par le locataire, permettra d'établir la facturation.
- propose d'appliquer cette règle et ce tarif à tous les utilisateurs chaque fois qu'il y aura dépassement constaté des horaires réglementaires de fermeture de la salle.

Monsieur MIGUEL :

- reproche le fait de n'avoir pas eu la possibilité d'en parler en commission Vie associative.

Monsieur SOMMER :

- répond que ces modifications concernent non seulement les associations, mais également de nombreux particuliers. En effet, les périodes d'ouverture et de fermeture de la salle, ainsi que la nouvelle tarification ne pénaliseront que ceux qui ne respecteront pas les horaires de fermeture après 5 h du matin.

Monsieur MIGUEL :

- estime qu'il serait souhaitable d'en parler et de pouvoir en débattre en commission vie associative et peut-être ajouter d'autres choses importantes pour les associations.

Monsieur GRILLON :

- demande l'harmonisation des horaires d'ouverture du samedi matin.

Monsieur SOMMER :

- invite les associations à prendre contact avec la municipalité. Une réunion de travail sera organisée pour permettre aux associations qui veulent organiser de grosses manifestations de le faire au mieux.

Monsieur GRILLON :

- note l'engagement pris d'aider les associations à préparer leurs manifestations d'importance.

Monsieur SOMMER :

- rappelle que les associations devront s'y prendre suffisamment tôt pour que les services de la Ville travaillent en collaboration avec elles afin d'organiser au mieux les manifestations.

Vote : Unanimité

XIV – TARIFS LOCATION DES SALLES

Monsieur SOMMER :

- propose à l'assemblée les nouveaux tarifs de locations des diverses salles, avec une majoration de 2,5 %. Ces tarifs sont applicables au 1^{er} juillet 2001.

Vote : Unanimité

XV – PERSONNEL - OUVERTURES ET FERMETURES DE POSTE : ADDITIF ANNEE 2001

Madame CHAMBREY :

- explique que le conseil municipal du 16/02/01 a approuvé les ouvertures et fermetures de poste faisant suite aux propositions d'avancement de grades statutaires de certains agents territoriaux pour l'année 2001.
- indique que l'additif proposé à l'assemblée est motivé par des possibilités nouvelles d'avancement survenues au cours du 1^{er} semestre 2001 pour quelques agents (réussite à un concours, réussite à un examen professionnel, promotion interne).
- fait part à l'assemblée de la fermeture d'un poste de technicien territorial chef et d'un poste d'agent administratif et parallèlement l'ouverture d'un poste d'ingénieur subdivisionnaire et d'un poste d'adjoint administratif 1^{er} classe.
- explique que ces propositions ont été soumises au comité technique paritaire en date du 12 juin 2001.

Vote : 20 pour
3 abstentions
2 refus de vote

XVI – REFECTION LOURDE DES CHAUSSEES ET TROTTOIRS RUE DU NORD, RUE DE MONTBELIARD, RUE BOILLOT, DANS LE CADRE DU PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN AMENAGEMENT D'UNE ZONE 30

Monsieur SOMMER :

- rappelle que le 15/12/2000, le conseil municipal avait décidé la réalisation des travaux précités et autorisé le Maire à lancer un appel d'offres ouvert. Le coût global du projet avait été fortement majoré par l'application des recommandations nécessaires à l'obtention du label PDU. En effet, selon la dernière estimation des services techniques, au stade du dossier de consultation des entreprises, le PDU représentait à lui seul 686 786.25 FTTC de travaux sur un total de 2 702 475.62 FTTC.
- explique que l'examen des plis le 30 mai 2001 par la commission d'appel d'offres a sensiblement confirmé l'estimation des services techniques. Compte tenu de son coût élevé et de l'absence en l'état actuel de financements complémentaires, le projet n'avait pu être maintenu au budget primitif 2001.
- propose de surseoir à l'exécution des travaux dans l'immédiat, de ne pas donner suite à cet appel d'offres, d'annuler la procédure et de solliciter des subvention auprès du fonds parlementaire, du Ministère des transports et de la CAPM.

Monsieur GRILLON :

- déclare que dans l'hypothèse où on n'obtiendrait pas la subvention PDU les travaux pourraient quand même être réalisés.

Monsieur CONTEJEAN :

- explique que l'avalisation PDU permet de solliciter des subventions plus importantes.

Vote : 23 pour
2 abstentions

XVII – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEMENTAIRE DE LA VILLE DE GRAND-CHARMONT AU CENTRE SOCIAL TRAME

Madame VILLECOURT :

- explique que la modification des statuts de TRAME adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 05 juin 2001, prévoit que la commune soit représentée par six personnes au lieu de cinq. Il est donc nécessaire de désigner un représentant supplémentaire, pas obligatoirement membre du conseil municipal, qui sera appelé à siéger au Conseil d'Administration de TRAME au titre de membre de droit.
- propose de reconduire Madame Rolande DUBAIL dans ses fonctions de trésorière.

Vote : 20 pour
5 abstentions

XVIII – FORMATION DES EMPLOIS JEUNES - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION ET DES FRAIS DE MISSION (DEPLACEMENTS, HEBERGEMENT, REPAS)

Madame CHAMBREY :

- propose, pour permettre aux emplois jeunes de se rendre en formation, d'assurer la prise en charge de leurs frais de formation, d'hébergement, de déplacements et de repas, comme nous le faisons pour les fonctionnaires territoriaux, par l'intermédiaire du CNFPT et de la cotisation que nous lui versons.
- explique que des avances sur paiement des frais de mission peuvent être consenties aux agents, à hauteur de 75 % des sommes présumées dues à la fin du déplacement, calculées selon le barème du CNFPT. Les sommes avancées par le percepteur seront précomptées sur le mandat définitif qui sera adressé à l'intéressé.
- précise que le versement ne pourra être effectué en temps utile que si un ordre de mission a été établi et signé un mois avant le stage. Le service du personnel procédera alors au mandatement nécessaire.

Monsieur LIRIA :

- rappelle que les emplois ont été créés par l'Etat qui versait 80 % du salaire et demande pourquoi celui-ci ne pourrait pas assumer le coût des formations.

Monsieur SOMMER :

- précise que si les emplois jeunes suivent une formation dans le cadre de la préparation à un concours, ils seront pris en charge et financés par l'ensemble de la fonction publique. Pour des formations différentes il sera possible de bénéficier au titre de formation préférentielle, d'une subvention régionale.

Vote : 24 pour
1 abstention

XIX – RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL COMMUNAL AUX CAP ET CTP – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS A NOTRE CTP LOCAL.

Madame CHAMBREY :

- fait part à l'assemblée que dans le cadre de la préparation des élections pour le renouvellement des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires (le 08 novembre), le centre de gestion a informé de la nécessité, avant le 28 août, de fixer le nombre de représentants du personnel et du conseil municipal au CTP.
- indique que les effectifs de notre collectivité nous place dans la tranche « supérieure ou égale à 50 agents et inférieur à 350 agents », ce qui nous permet d'avoir de 3 à 5 représentants au CTP.
- propose de fixer le chiffre à 4, soit 4 représentants titulaires du personnel + 4 suppléants et 4 représentants titulaires du conseil municipal + 4 suppléants. Les représentants du conseil municipal seront désignés en septembre, au cours de la prochaine séance.

Monsieur GRILLON :

- demande à nouveau pourquoi un représentant de l'opposition avec engagement écrit de voter de la même manière que la majorité ne pourrait pas faire partie du CTP, ce qui leur permettrait d'être au courant des mouvements relatifs au personnel.

Monsieur SOMMER :

- répond que du moment qu'ils ne participent pas au vote du budget, il n'est pas cohérent de participer aux décisions concernant le personnel.

Vote : 19 pour
3 abstentions
3 refus de vote

XX – EPANDAGE DES BOUES DES STATIONS D'EPURATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MONTBELIARD DANS LES DEPARTEMENTS DU DOUBS ET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Monsieur CONTEJEAN :

- indique à l'assemblée que par arrêté, les Préfets du Doubs et du Territoire de Belfort ont fixé les dates de l'enquête publique préalable à l'autorisation d'épandage des boues des stations d'épuration de la CAPM. Ledit arrêté prévoit que les conseils municipaux des communes concernées doivent donner leur avis au cours de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours après clôture du registre d'enquête, soit avant le 23 juillet.
- explique que des améliorations ont été apportées au cours du 1^{er} semestre 2001 au processus de préparation, de stockage des boues avant épandage et de contrôle des normes. En effet, toutes les boues sont désormais déshydratées et chaulées afin que leur teneur en matière sèche atteigne 30 % environ. Cela évite la percolation des jus des boues

liquides vers les nappes phréatiques, en période de stockage ou après épandage. Des aires de stockage couvertes permettent aujourd'hui d'éviter les trop longs stockages à l'air libre, en bout de champs, dans l'attente des périodes d'épandage.

- indique en outre que la fréquence des analyses est passée de 4 à 9 par an, afin d'éviter l'épandage de lots non conformes. Un lot est déclaré non conforme quand sa teneur en éléments indésirables atteint et dépasse 75 % de la valeur limite.
- considère que l'ensemble de ces mesures a permis de réduire les risques potentiels de pollution du milieu.
- explique que les zones d'épandage sur la commune se situent principalement sur les secteurs situés au nord de la route de Nommay ainsi qu'aux Jonchets, près de l'échangeur d'accès à Cora et représentent 43 hectares.
- indique que la localisation de l'épandage des deux départements concerne 56 communes, dont 52 sont situées dans le Doubs. Les boues sont issues de trois usines de dépollution des eaux. Le plan d'épandage existe depuis 1989 mais n'est très bien encadré que depuis 1999/2000. La transparence s'est améliorée.
- rappelle que les boues produites représentent 7000 à 10 000 tonnes par an, au prix de 760.00 F/t. Il a été nécessaire d'en enfouir 1 700 tonnes l'an dernier. Les boues sont contrôlées en PCB (Poly Chlorure Biphényle) et en éléments métaux.
- accorde que des communes se sont élevées contre l'épandage des boues car par le passé on épandait sans savoir si les boues liquides pouvaient passer dans le sous-sol et finir dans les rivières. Chaque parcelle fait aujourd'hui l'objet d'une étude.

Vote : Unanimité

XXI – MOTION POUR LE MAINTIEN DU SERVICE DE PEDIATRIE AU CENTRE HOSPITALIER DE MONTBELIARD

Monsieur SOMMER :

- propose à l'assemblée d'approuver le texte d'une motion contre la fermeture de la pédiatrie à l'hôpital de MONTBELIARD.

« Le Conseil d'Agglomération, réuni le 18 juin 2001 :

F s'oppose, avec la plus grande vigueur, à la mesure de fermeture, même provisoire, du service de pédiatrie du Centre Hospitalier A. BOULLOCHE de Montbéliard, prise unilatéralement par la Direction du Centre Hospitalier de Belfort-Montbéliard et de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation, sans consultation du Conseil d'Administration.,

F exige, d'une part, la mise en œuvre de mesures immédiates pour le recrutement des personnels médicaux indispensables à la pérennité et à la qualité de ce service et, d'autre part, l'engagement par les autorités administratives qualifiées, dans l'attente de l'aboutissement du recrutement, d'une procédure de réquisition immédiate du ou des spécialistes nécessaires au maintien de l'activité de pédiatrie.

F apporte son entier soutien aux personnels du Centre Hospitalier A. BOULLOCHE dans leurs actions visant au maintien d'un service obstétrique pédiatrique de proximité et de qualité. »

Vote : Unanimité

DIVERS

Monsieur SOMMER :

- rappelle à l'assemblée que le 23 juin à 17 h 30 aura lieu l'inauguration du Carrefour du 19 mars 1962.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur SOMMER lève la séance à 22 h 45.